

Échanges de mail dans l'ordre chronologique

Le Vendredi 17 octobre 2014 15h49, le rédacteur du courrier de l'ouest à Angers (monsieur Geoffroy) a écrit au président de radio G (monsieur Dugrais) :

Monsieur,

Comme convenu lors de notre entretien téléphonique, je vous adresse, ci-dessous, le droit de réponse à diffuser, s'il vous plaît, sur vos ondes.

Comme convenu également, je me tiens à votre disposition pour participer au conseil d'administration de votre association, le mardi 4 novembre.

Cordialement,

Bruno GEOFFROY

Rédacteur en chef

« Lors de l'émission « De l'huile sur le feu » diffusée sur les ondes de Radio G le jeudi 9 octobre 2014, vous avez choisi de lire in extenso un courrier anonyme qui avait également été adressé à notre rédaction et diffusé sur les réseaux sociaux.

Il s'agissait d'une réaction à un reportage que nous avons fait paraître dans notre édition d'Angers du 1^{er} octobre 2014. Cet article donnait la parole à des riverains de la ZAC Thiers-Boisnet, excédés par les nuisances générées, selon eux, par la présence de plusieurs squats dans leur quartier résidentiel.

Ce reportage faisait suite à un premier volet que nous avons consacré au même sujet dans notre édition du 15 juillet 2014. Nous étions alors allés à la rencontre des occupants de ces squats pour raconter leur itinéraire, leur misère et leurs espoirs d'intégration. A notre connaissance, aucun autre média local ne l'avait fait jusque-là.

En donnant la parole aux occupants puis aux riverains de ces squats, nous n'avons, pour reprendre vos propos, suivi aucun « parti pris honteux ». Nous avons, au contraire, voulu rendre compte d'une réalité sociale dans sa complexité et dans la diversité des réactions qu'elle suscite.

En affirmant, par ailleurs, que notre article a « entraîné l'expulsion de personnes sans toit ni ressources », le courrier que vous avez lu in extenso porte gravement atteinte à l'honorabilité du journaliste qui a mené ces enquêtes et à la réputation de notre journal. L'évacuation, déclenchée le 6 octobre, de deux de ces bâtiments occupés illégalement depuis plus d'un an n'est, en effet, en rien liée à la parution de notre article. Elle a été ordonnée par la Ville d'Angers le 11 septembre précédent, soit bien avant la parution de notre article.

En vous faisant l'écho de ces commentaires insultants et mensongers, sans en vérifier l'exactitude ni même nous proposer d'y répondre, vous vous êtes rendus complices de propos diffamatoires tenus par une personne qui s'exprime sous couvert d'anonymat.

Nous nous réservons le droit d'engager d'autres recours si de tels faits devaient se répéter ».

Le Vendredi 17 octobre 2014 17h01, Guy Dugrais a écrit à monsieur Geoffroy:

Mr GEOFFROY,

J'accuse réception de votre courrier relatif à notre entretien téléphonique de ce jour, 15h45.

Je tiens, par ce retour de courrier, à dissocier l'ensemble de l'équipe de RADIO G! de cette émission.

"De l'huile sur le Feu", émission à laquelle vous faites référence qui ne représente et n'engage en rien ni les idées, ni la déontologie, ni la responsabilité de RADIO G!.

Les animateurs de l'émission en cause sont donc tenus pour seuls et uniques responsables de ces propos émis sur des bases anonymes, comme indiqué par vous même.

En effet toute notre équipe, salariés comme bénévoles a pour fondamentaux et principes une déontologie et un respect des auditeurs incontournables, et déontologie en totale conformité des règles émises par le CSA.

L'ensemble du conseil d'administration de RADIO G! s'y associe pour en garantir la stricte application.

Aussi, je vous remercie sincèrement d'avoir bien retenu cette dissociation lors de notre discussion, et je vous prie, au nom de l'ensemble du conseil d'administration et l'équipe de notre radio associative, de bien vouloir accepter toutes nos plus sincères excuses en ce sens.

De plus nous avons toujours travaillé en très bonnes relations avec le Courrier de l'Ouest, et, pour ma part, il n'est pas concevable un seul instant de changer quoi que ce soit en ce sens.

Comme convenu, nous vous convions à notre conseil d'administration du Mardi 4 Novembre 2014, 18h30 au 3 Rue de la Râme à ANGERS pour en débattre, et nous écouterons ensemble l'enregistrement de l'émission en accusation, et l'équipe du C.A de RADIO G! en étudiera les conséquences rapidement.

Nous respecterons bien entendu votre droit de réponse dans la plus grande transparence et nous vous tiendrons personnellement informés des jour et heure de cette diffusion.

Au nom du conseil d'administration de RADIO et de son équipe de salariés, je vous adresse nos plus sincères salutations journalistiques et personnelles, et je vous prie d'accepter une nouvelle fois toutes nos excuses auprès des journalistes du Courrier de l'Ouest qui se sont sentis mis en cause à tort.

Bien cordialement vôtre

Guy DUGRAIS
Président RADIO G!
3 Rue de la Râme
49000 ANGERS
0241604747

Le mardi 21 octobre 2014 à 20:20, le C.A. De radio G a écrit aux animateurs de l'huile sur le feu :

Messieurs,

Le jeudi 9 octobre dernier, lors de votre émission en direct, vous avez :

- tenus des propos mettant en cause nominativement le professionnalisme d'un journaliste du Courrier de l'Ouest (lecture d'un document anonyme mais aucune distance prise par rapport à ce document)
- tenus des propos diffamatoires envers cette personne en plus de ce document que vous avez lu,
- vous avez clairement conseillé aux auditeurs de supprimer leurs abonnements au Courrier de l'Ouest.

Nous avons été informés de ces faits par un mail envoyé par le rédacteur en chef du Courrier de l'Ouest (voir pièce jointe). Ce qui nous a amenés à écouter vos dernières émissions. Le Conseil d'Administration a ainsi constaté les faits invoqués en début de courriel. Ce faisant vous avez engagé la responsabilité de la radio avec des propos et des méthodes qui sont contraires à la déontologie de Radio G!

Sous la menace actuelle d'une plainte en diffamation clairement exprimé dans le mail de Monsieur Geoffroy, le Conseil d'Administration a donc décidé la suspension immédiate de votre émission. Il va de soi que votre présence dans nos locaux n'est pas souhaitée jeudi prochain, 23 octobre 2014, et jusqu'à nouvel ordre ; de plus nous vous convoquons pour un entretien mardi 28 octobre à 18H30, dans nos locaux.

A défaut de votre présence à cette convocation, une décision sera prise.

Le Conseil d'Administration.